



Lycée Ernest Couteaux
37, avenue du Collège
BP 229

59734 SAINT AMAND LES EAUX CEDEX

St Amand Les Eaux,
le 24 avril 2019

MARCHE PUBLIC

A PROCEDURE ADAPTEE

Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics – article 27.

**VIDANGE DES RESEAUX ET CURAGE DE LA CUVE DES HUILES ET
GRAISSES DE CUISINE**

**Au Lycée Ernest Couteaux
St Amand Les Eaux**

DATE LIMITE DE DEPOT DES OFFRES

Vendredi 31 mai 2019

A 17 HEURES

REGLEMENT DE CONSULTATION

SECTION 1 – Acheteur public

1-1 Personne publique :

Lycée Ernest Couteaux
37 avenue du Collège
BP 229
59734 ST AMAND LES EAUX CEDEX

1-2 Pouvoir adjudicateur :

Monsieur DEBAECKE Thierry, Proviseur

Mr LEDRU Stanislas, Comptable assignataire des paiements

SECTION 2 – Objet du marché

Le présent marché a pour objet VIDANGE DES RESEAUX ET CURAGE DE LA CUVE DES HUILES ET GRAISSES DE CUISINE du Lycée Ernest Couteaux à Saint Amand Les Eaux.

SECTION 3 – Mode de passation des offres

- Procédure adaptée, conformément à l'article 27 du décret 2016-360 du 25 mars 2016, compte tenu de l'estimation des coûts d'acquisition.
- Exécution du marché : le marché fait l'objet d'un bon de commande à l'attributaire.

SECTION 4 – Date limite de réception des offres

31 mai 2019 à 17H

Les offres peuvent être transmises par courriel ou par voie postale en recommandé avec accusé de réception aux adresses suivantes :

- intendant.0590192n@ac-lille.fr
- Lycée Ernest Couteaux
- 37 avenue du Collège
- BP 229
- 59734 ST AMAND LES EAUX CEDEX

En cas d'envoi papier, l'enveloppe portera obligatoirement la mention « MAPA VIDANGE DES RESEAUX ET CURAGE DE LA CUVE DES HUILES ET GRAISSES DE CUISINE » du Lycée Ernest Couteaux à Saint Amand Les Eaux – NE PAS OUVRIR »

Pour toute demande d'information complémentaire :

Tél. : 03.27.27.86.87

Mail : intendant.0590192n@ac-lille.fr

Ou téléchargeable sur www.aji-france.com

Section 5 – Visite des installations

La visite du site (matin uniquement) est obligatoire (hors congés scolaires).
Une attestation de visite sera remise à l'entreprise qui l'intégrera dans son offre.
L'entreprise prendra rendez-vous auprès de Mr Ledru ou Mr Faveeuw ou Mr Lussiez : 03.27.27.86.87
Les visites seront terminées 48h avant la date de dépôt des offres.

ARTICLE 1 – Objet de la consultation

La présente consultation a pour objet la vidange et le curage de la cuve des huiles et graisses de cuisine du Lycée Ernest Couteaux à Saint Amand Les Eaux dans les différents locaux de la cité scolaire listés dans l'art 4.

ARTICLE 2 – Allotissement

Le présent marché comprend un lot unique.

L'entreprise déclare avoir visité et connaître les installations qu'elle doit entretenir. Elle assure que les installations lui permettent de remplir ses obligations contractuelles et accepte de prendre en charge, dans l'état où elles se trouvent à la date de prise d'effet du contrat.

ARTICLE 3 – Durée du marché ou délai d'exécution

Le marché est conclu pour une durée de 3 ans et reconductible par tacite reconduction. La décision de non reconduction du marché sera adressée au titulaire par lettre recommandée avec accusé de réception par décision expresse de la Personne Responsable du Marché (PRM) intervenant au plus

tard dans un délai de deux (2) mois avant l'échéance de la période en cours d'exécution. Passé ce délai, le marché est considéré comme reconduit, les titulaires devront exécuter les prestations du marché au titre de la nouvelle période. Le titulaire ne pourra refuser la reconduction.

ARTICLE 4 – Locaux concernés

Locaux situés 37 avenue du Collège et rue Seigneuret, 59230 Saint Amand les Eaux.

- La cuve de récupération des huiles et graisses et les réseaux des eaux usées.

ARTICLE 5 : Détail des prestations et des prix

Le prestataire effectuera 2 visites d'entretien annuelles à définir entre les parties.

L'entreprise procédera :

- A la vidange de la ou des cuves, forfait volume sans supplément de prix
- Au curage des canalisations
- Au traitement des graisses en centre agréé

Ces travaux rentrent dans le cadre du contrat, à prix ferme et sans supplément de prix.

ARTICLE 6 : Pièces constitutives du marché

Le marché est constitué par les documents contractuels dont certains à la charge du prestataire ci-dessous énumérés par ordre décroissant d'importance :

- Le présent document signé
- Un devis détaillé
- Une attestation de visite
- Un bordereau détaillé pour la fourniture et pose de pièces accessoires
- Un certificat d'élimination et de retraitement des huiles et graisses usagées

ARTICLE 7 : Critères de jugement

L'offre économiquement la plus avantageuse sera retenue.

Les critères de jugement sont, par ordre décroissant :

- le prix : 90%
- la qualité de la prestation : 10 % (valeur technique, habilitation, protocoles et méthodes des moyens mis en œuvre, présentation de l'offre, garanties professionnelles et financières).

ARTICLE 8 : Mode de règlement

Aucun acompte ou avance forfaitaire ne sera consenti.

Le dépôt des factures sur le portail « CHORUS » sera privilégié.

En cas d'envoi postal, la facture sera établie en deux (2) exemplaires accompagnée d'un R.I.B.

La périodicité souhaitée est de 1 facture par an.

Le mode de règlement est le mandat administratif.

ARTICLE 9 – Prix

Ce prix comprend : la main d'œuvre et les petites fournitures, les frais de déplacement et toutes les prestations indiquées dans le présent CCAP. Les prix sont réputés fermes pour toute la durée du contrat, reconductions comprises.

ARTICLE 10 : Paiements

Le paiement sera effectué selon les règles de la Comptabilité Publique.

Les factures afférentes aux paiements partiels ou définitifs seront établies en un original et 2 copies, portant outre les mentions légales, les indications suivantes :

- Le nom et adresse de l'entreprise
- Le numéro de son compte bancaire ou postal
- Le numéro et la date du marché et de chaque avenant éventuellement.
- Les prestations réalisées
- La date d'établissement de la facture.
- La facture sera établie au nom du Lycée

Le délai de règlement sera de 30 jours à compter de la date de réception de la facture.

ARTICLE 11 – Litiges

Tout différend survenant à l'occasion du marché devra être porté à la connaissance du pouvoir adjudicateur ou de la personne responsable du suivi de l'exécution du marché.

De plus, les conditions générales de vente figurant, le cas échéant, sur l'offre de prix, sur le « contrat », sur les factures de l'entreprise ou tout autre document ne sont applicables au présent marché que si elles ne contredisent pas le présent document.

L'entreprise s'engage à couvrir les dégâts matériels éventuellement causés par ses services.

ARTICLE 12 - Obligations diverses :

Assurances, responsabilités : Le prestataire s'engage à souscrire auprès d'une compagnie d'assurance habilitée à assumer ce risque, un contrat la couvrant de toutes les conséquences pécuniaires, des risques de responsabilités découlant de son activité, tant pour les matériels dont elle a la charge, que pour les dommages corporels et immatériels.

Sur demande du client, le prestataire communiquera tous les ans la justification de ses assurances professionnelles.

Le titulaire s'engage à une confidentialité complète de ces résultats d'intervention qui sont la propriété du client.

Le titulaire a notamment la charge entière de la stricte application des lois et règles (notamment celles de la législation et de la réglementation du travail, celles des conditions d'hygiène et de sécurité).

Il est tenu sous sa responsabilité, dans le cadre des prestations faisant l'objet du présent marché, de veiller à ce que toutes les précautions soient prises en matière de prévention des accidents, pour son propre personnel, pour le personnel de l'établissement et pour les tiers.

Dans le cas où un différend en cours d'exécution n'a pu trouver de solution amiable, le marché sera dénoncé par l'une ou les parties au moyen d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

En cas de litige, la juridiction compétente sera le tribunal de Saint Amand Les Eaux.

Fait à _____, le _____

Signature précédée de la mention écrite « lu et approuvé », nom du représentant de la société et cachet de la société, paraphe sur chaque page.

Annexe n°1

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné :

Agissant pour le compte de la société :

Siège social :

N° SIRET :

ATTESTE SUR L'HONNEUR que :

- je ne suis pas en redressement judiciaire, ou je joins le jugement correspondant,
- je ne tombe pas sous le coup d'une interdiction à concourir,
- l'entreprise que je représente, ou toute personne ayant agi sous son couvert, présente dans l'entreprise, n'ont pas fait l'objet au cours des cinq dernières années d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L324-9, L324-10, L341-6, L125-1, L125-3 du Code du travail, - le travail sera réalisé avec des salariés employés régulièrement au regard des articles L341-6, L620-3, L143-3, L143-5 du Code du travail,
- je n'ai pas l'intention de faire appel pour l'exécution du marché à des salariés de nationalité étrangère. Toutefois, si j'y recours, je certifie que ces salariés seront autorisés à exercer une activité professionnelle en France,
- j'ai satisfait à l'ensemble des obligations en matière fiscale et sociale prévu à l'article 43 du Code des Marchés Publics.

Entreprise occupant au moins 20 salariés (soumise à l'article L323-1 du Code du travail) :

- j'ai satisfait à l'ensemble des obligations découlant des articles L323-8-1, L323-8-2, L323-8-5 du Code du travail.

Signature de la personne ayant pouvoir d'engager la société :

Nom et qualité du signataire :

A _____, le

Signature

CAPACITE DU CANDIDAT

Pièces à joindre :

- le justificatif de l'inscription au registre de la profession ou au registre du commerce ;
- les certificats de qualifications professionnelles ;
- une déclaration indiquant le matériel et les moyens humains dont le prestataire dispose pour l'exécution du marché ;
- une photocopie de l'attestation d'assurance ;

BORDEREAU DE PRIX

Les prix indiqués par les candidats dans leur proposition sont réputés comprendre toutes les dépenses résultantes de l'exécution des prestations, incluant tous les frais, charges, fournitures de matériels et sujétions du titulaire.

Les prix seront donnés hors taxe et TVA incluse. Les montants facturés pour celle-ci seront ceux conformes à la législation en vigueur. En cas de modifications intervenant dans ladite taxe, les prix offerts évolueront en fonction de ces changements.

Les prix proposés par les candidats seront fermes pour la durée du marché, soit 3 ans. En cas de reconduction du marché, le candidat devra indiquer au minimum 3 mois avant la fin du marché ses nouvelles modalités tarifaires. Dans le cas contraire, les prix seront réputés comme maintenus.

Joindre le « BPU ».

Je soussigné (nom, prénom) :

Agissant au nom et pour le compte de :
(intitulé complet et forme juridique de la société)

Domicilié :
N° de téléphone :
E-mail :

Ayant son siège social à :
(adresse complète et n° de téléphone)

Immatriculation à l'INSEE

- n° d'identité de l'entreprise (SIREN 9 chiffres) :
- code d'activité économique principale (APE) :
- n° d'inscription au registre du commerce :

Avoir pris connaissance du règlement de la présente consultation, que je déclare accepter sans modifications ni réserves :

- 1) m'engage, conformément aux stipulations du présent document, à réaliser les prestations demandées, objet du marché, pour les montants indiqués dans le « BPU » détaillé joint par bâtiment
- 2) affirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché, ou de sa mise en régie, à mes torts exclusifs, ou aux torts exclusifs de la société pour laquelle j'interviens, que je ne tombe pas ou que ladite société ne tombe pas sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 50 modifié de la loi n°52-401 du 14 avril 1952).

2) demande que l'administration règle les sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte suivant (**joindre un RIB**).

Bénéficiaire :
Etablissement tenant le compte du bénéficiaire :
Code établissement :
Code guichet :
Numéro de compte :
Clé R.I.B. :

Cachet de l'entreprise

Fait à _____, le

Responsable légal de l'entreprise

NOM

Prénom

Signature (précédée de la mention «Lu et approuvé»)

Fait à Paris, le

Pouvoir Adjudicateur

Le Proviseur,


Monsieur DEBAECKE Thierry, Proviseur.